

A propos de la « Vierge de Liancourt »

Par André FORGET

En septembre 1994, au cours d'un travail de nettoyage de la façade de l'église par M. Joël Limpens, maçon de Liancourt, est apparue une niche remplie de plâtre blanc, à la suite de l'enlèvement d'un plâtras disgracieux au-dessus du portail ouest.

Cette niche contenait une statuette de la Vierge.

Dégagée de sa gangue de plâtre fin avril 1995 par Michel Morel du G.E.R.A district Vexin-Thelle, cette statue mesure 58 cm de hauteur et porte une couronne. Posée sur un socle de pierre, elle est assez mutilée : la tête de l'enfant a disparu ainsi que le rameau que devait tenir la main gauche.

Les traces de polychromie révèlent le bleu pour la robe, le rose pour les chairs, le noir pour les chaussures, les cheveux et les yeux.

Sur le vu d'une photographie, Roland Vasseur l'a datée du XVI^{ème} siècle ; le Conservateur en chef des Monuments Historiques de Picardie l'a visitée le 03 mai 1995 et selon lui la Vierge de Liancourt serait au moins du XII^{ème} siècle.

Pourquoi cette statuette a-t-elle été ensevelie dans le plâtre ? Pourquoi l'a-t-elle été ?

Lors de l'assemblée de la paroisse du quinze avril 1792, le sieur Jean-François Creux marguillier en charge a demandé et obtenu d'être autorisé « à faire reculer l'escalier qui est à l'entrée de l'église par la grande porte pour faciliter la descente dans l'église et donner plus de jour à ladite église ».

Dans le devis des ouvrages à faire à l'église de Notre-Dame de Liancourt établi par Jean Petit et Gilles Petit maîtres-maçons de cette paroisse et précité le vingt-huit avril 1792, il est précisé :

« 1^{er} article :

- 1- Il sera démolir l'escalier qui est à la grande porte dite des fonds pour en reconstruire un autre dans les formes ci-après détaillées...
- 6- Le toit qui donne sur l'escalier susdit sera démolir et sa démolition, c'est-à-dire le bois et les tuiles appartiendront à la fabrique. La croisée qui est au-dessus de la porte sera rétablie dans son premier état et sera fournie par l'adjudicataire tout ce qui est nécessaire pour les vitrages et panneaux de la dite croisée ».

L'ensemble de tous les travaux à l'église est estimé à 795 livres. Le dimanche 06 mai 1792, Joseph Aubry offre pour le devis des travaux la somme de 790 F. Le dimanche suivant 13 mai, il est procédé à l'adjudication des ouvrages à faire à l'église. La première enchère portée par Denys Petit de Liancourt est de 600 livres.

Les travaux sont finalement adjugés à Pierre Barbier maçon à Lavilletterte pour la somme de 299 livres, Antoine Plarière maréchal à Liancourt se portant caution.

Compte tenu de l'ensemble des travaux à effectuer à l'église : plate-forme devant le grand portail, le double escalier pour accéder au portail, les trois croisées à ouvrir dans la nef côté nord, Pierre Barbier doit se mettre rapidement au travail car il est précisé au 2^{ème} article du devis :

« [...] l'adjudicataire sera tenu [...] de commencer lesdits ouvrages la semaine qui suivra immédiatement l'adjudication qui sera accordée au rabais et de rendre ladite ouvrage parfaite pour le vingt juin prochain. »

Le travail a été effectué car on relève dans les comptes que rend Jean-François Creux pour la période allant du 1^{er} novembre 1791 au 1^{er} novembre 1792 (à la 16^{ème} inscription de dépense, sur 38 pour l'année) :

- « Payé à Pierre Barbier maçon à Lavilleterte la somme de deux cents quatre vingt dix neuf livres deux sols six deniers icompris le papier timbré pour une adjudication qui a été faite pour faire les marches du portaille de l'église et autres ouvrages suivant son mémoire et quittance. »

[sur le registre de la Fabrique (délibération du 29 juin 1792) on note la réception des travaux faits à l'église Notre-Dame par Pierre Barbier et paiement des journées supplémentaires pour achever le « dessus d'escalier : côté devant de la porte du presbytère ».]

Si l'on tient compte de l'important rabais consenti pour obtenir l'ouvrage et le peu de temps imparti pour le réaliser, on peut penser que Pierre Barbier ait agi au plus rapide et au moins coûteux en ensevelissant dans le plâtre une statue qui ne lui paraissait pas jolie et que personne n'avait remarquée auparavant étant donné qu'elle était cachée par le toit protégeant le portail.

Si telle est la vérité, nous devons remercier Pierre Barbier qui a ainsi sauvé cette petite « Vierge de Liancourt », qui n'aurait peut-être pas survécue au décret de la Convention Nationale ordonnant la destruction des symboles de la féodalité et de la superstition.

SOURCES :

- LE BUCCIN n°1 du G.E.R.A (Juillet 1995)
- Registre des délibérations de la Fabrique de Notre-Dame (page 3 et 4)
- Comptes de Jean-François Creux, marguillier en charge de l'œuvre et Fabrique de Notre-Dame pour l'année qui a commencé le premier novembre 1791 et qui finira le premier novembre 1792 (page 4)